

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

L'an Deux Mille Dix Huit, le Quatorze Décembre à Dix Huit Heures et Trente Minutes, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 7 décembre, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Nadine PERUSIN, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU

Procurations : Monsieur Michel KNEBLEWSKI à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE à Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Jean-Fred DROIN à Madame Hélène COQ-LEFRANCQ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Mélanie BASTOS

2018-122 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : SUPPRESSION DE POSTES AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression des postes ouverts, non pourvus, au titre de la promotion interne 2018, à savoir :

- ↪ 2 techniciens territoriaux
- ↪ 1 agent de maîtrise
- ↪ 1 conseiller socio-éducatif

Il approuve la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et du poste d'agent de maîtrise, suite aux nominations sur liste d'aptitude.

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs.

2018-123 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : CREATION DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'adjoint technique affecté au service propreté, catégorie C, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel 2019.

2018-124 **PERSONNEL COMMUNAL – TRANSFERT DE LA COMPETENCE PETITE ENFANCE ENFANCE JEUNESSE – SUPPRESSIONS DE POSTES ET MISES A DISPOSITION**

Rapporteur : M^{me} CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les suppressions de postes suivants au tableau des effectifs :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet
- 1 poste d'attaché à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'animateur à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet
- 5 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation à hauteur de 18h54mn hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint d'animation à hauteur de 28h hebdomadaires
- 1 poste de conseiller des APS à temps complet
- 4 postes d'auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe à temps complet
- 3 postes d'éducateur principal jeunes enfants à temps complet
- 1 poste d'éducateur principal jeunes enfants à hauteur de 4h49mn hebdomadaires
- 1 poste d'éducateur principal jeunes enfants à hauteur de 23h00mn hebdomadaires
- 2 postes d'éducateur jeunes enfants à temps complet
- 1 poste d'éducateur jeunes enfants à hauteur de 17h30mn hebdomadaires
- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps complet
- 22 postes d'assistantes maternelles

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents ayant refusé le transfert soit :

- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 5h49mn hebdomadaires, sous contrat de droit public
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 24h27mn hebdomadaires, sous contrat de droit public
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 29h00mn hebdomadaires, titulaire de la FPT
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 17h10mn hebdomadaires, sous contrat de droit public
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 17h57mn hebdomadaires, sous contrat de droit public
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 18h06mn hebdomadaires, sous contrat de droit public

- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 5h09mn hebdomadaires, sous contrat de droit public
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 21h18mn hebdomadaires, sous contrat de droit public
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 18h33mn hebdomadaires, titulaire de la FPT
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 8h13mn hebdomadaires, sous contrat de droit privé
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 18h11mn hebdomadaires, sous contrat de droit public
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 15h42mn hebdomadaires, sous contrat de droit privé
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 8h10mn hebdomadaires, sous contrat de droit public
- Un agent sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 29h04mn hebdomadaires, sous contrat de droit public
- Un agent sur le grade d'adjoint technique à hauteur de 26h13mn hebdomadaires, stagiaire de la FPT

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel 2019.

2018-125 **PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**
Rapporteur : Mme CABANEL

La ville de Sarlat va créer un service fauchage qui sera doté de deux agents à temps complet sur un rythme de travail annualisé du 1^{er} janvier au 31 décembre, à partir du 1^{er} janvier 2019.

La Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir a, dans ses équipes, du personnel possédant les compétences nécessaires pour occuper ces postes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention de mise à disposition.

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019 Il propose donc que soient mis à disposition, auprès de la ville de Sarlat, deux agents du cadre d'emploi des adjoints techniques, à temps complet, et ce dès le 1^{er} janvier 2019.

2018-126 **PERSONNEL COMMUNAL – REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - MISE EN PLACE DU CIA (COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL)**
Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : Mme LE GOFF, M. CHAMPOU) adopte les propositions de Monsieur le Maire relatives aux conditions de modulation et d'attribution du CIA.

Il dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2019 et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

2018-127 DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE – OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : Mme LE GOFF .4 abstentions : Mme COQ-LEFRANCQ, M. DROIN, Mme LENOEL, M. CHAMPOU) donne un avis favorable sur le calendrier 2019 relatif aux ouvertures dominicales autorisées soit :

- les dimanches 6 et 13 janvier 2019
- les dimanches 7-14-21-28 juillet 2019
- les dimanches 4-11-18-25 aout 2019
- les dimanches 22 et 29 décembre 2019

Il autorise Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches et procédures.

2018-128 INDEMNITE DE CONSEIL – COMPTABLE PUBLIC

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à Madame Isabelle TREMBLAIS l'indemnité de conseil au taux de 100 % à compter du 1^{er} septembre 2018.

Il rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

2018-129 BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions dans les conditions exposées :

Associations	Objet de la subvention	Montant
Soleil Levant Taekwondo	Subvention exceptionnelle Pass'Sport Club	20.00 €
SOC Gym	Subvention exceptionnelle Pass'Sport Club	40.00 €
Périgord Escalade	Subvention exceptionnelle Pass'Sport Club	20.00 €
Avenir Sarlat	Subvention de fonctionnement	12 000.00 €
Périgord Noir Athlétisme	Subvention exceptionnelle Mise à disposition de personnel 2017	5 542.54 €
Football Club Sarlat Marcillac	Subvention exceptionnelle Mise à disposition de personnel 2017	8 162.07 €
Club Athlétique Sarlat-Périgord Noir	Subvention exceptionnelle Mise à disposition de personnel 2017	10 982.41 €
Périgord Noir Sarlat Basket	Subvention exceptionnelle Mise à disposition de personnel 2017	1 013.05 €
Karaté Do Samouraï Sarlat	Subvention exceptionnelle Mise à disposition de personnel 2017	2 273.11 €

Sarlat Handball Périgord Noir	Subvention exceptionnelle Mise à disposition de personnel 2017	2 511.51 €
Badminton Club du Sarladais	Subvention exceptionnelle Mise à disposition de personnel 2017	675.37 €
SOC Gym	Subvention exceptionnelle Mise à disposition de personnel 2017	368 .38 €
Ecole les Chênes Verts Foyer Laïque	Subvention exceptionnelle Noël	74.00 €
Ecole La Canéda Amicale Laïque	Subvention exceptionnelle Noël	120.00 €
Ecole de Temniac Amicale Laïque	Subvention exceptionnelle Noël	138.00 €
Ecole Ferdinand Buisson Coopérative	Subvention exceptionnelle Noël	123.00 €

Il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2018.

2018-130 BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°3

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous :

Budget Général			
Décision modificative n° 3			
Virements de crédits - Section d'investissement			
Imputations CHAP/ART/FCT/OP	Libellés	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
020-020-01	Dépenses imprévues d'investissement	24 000,00 €	
21312-212-107	Travaux bâtiments scolaires	25 000,00 €	
21312-251-108	Travaux restaurants scolaires		10 600,00 €
21318-020-102	Travaux centre technique municipal		19 000,00 €
21318-020-103	Travaux bâtiments communaux	50 000,00 €	
21318-251-108	Travaux restaurants scolaires	12 600,00 €	
21318-950-48	Travaux ascenseur panoramique		22 400,00 €
2158-024-36	Matériels festivités	5 900,00 €	
2184-251-108	Mobilier restaurants scolaires		3 400,00 €
2313-324-11	Travaux réhabilitation chapelle des pénitents blancs		50 000,00 €
2315-824-46	Travaux réhabilitation secteur sauvegardé		7 000,00 €
2161-322-35	Œuvres et objets d'art		5 000,00 €
2316-322-35	Restauration des collections et œuvres d'art		100,00 €
	Total investissement	117 500,00 €	117 500,00 €

Virements de crédits - Section de fonctionnement

Imputations CHAP/ART/FCT	Libellés	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022-022-01	Dépenses imprévues de fonctionnement	100 000,00 €	
011-60612-020	Électricité		20 000,00 €
011-60612-212	Électricité		10 000,00 €
011-60613-020	Chauffage urbain		7 000,00 €
011-60613-212	Chauffage urbain		5 000,00 €
011-60621-413	Combustibles		5 000,00 €
011-60621-421	Combustibles		4 000,00 €
011-60622-020	Carburants		4 000,00 €
011-60622-813	Carburants		6 000,00 €
011-60623-2511	Alimentation		20 000,00 €
011-60628-2511	Autres fournitures non stockées		15 000,00 €
011-606310-2511	Produits d'entretien		7 000,00 €
011-60636-2511	Vêtements de travail		5 000,00 €
011-6064-020	Fournitures administratives		4 000,00 €
011-615221-2511	Entretien et réparations bâtiments publics		10 000,00 €
011-615231-822	Entretien et réparations voiries		10 000,00 €
011-6156-422	Maintenance		8 000,00 €
011-6156-821	Maintenance		12 000,00 €
011-6188-821	Autres frais divers		10 000,00 €
011-6226-020	Honoraires		10 000,00 €
011-6233-312	Expositions		6 000,00 €
011-6247-815	Transports collectifs		10 000,00 €
011-6261-020	Frais d'affranchissement		5 000,00 €
011-637-821	Autres impôts et taxes		7 000,00 €
012-64111-020	Rémunérations du personnel titulaire	57 000,00 €	
014-739223-01	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	32 000,00 €	
65-657364-95	Subvention de fonctionnement Office de Tourisme de Sarlat		19 792,00 €
65-6574-01	Subventions de fonctionnement aux associations	12 920,00 €	
65-6574-94	Subvention de fonctionnement Association Avenir Sarlat		21 995,00 €
67-6745-01	Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux associations	73 600,00 €	
67-6745-025	Subvention fonctionnement exceptionnelle Comité des fêtes de l'endrevie		1 668,00 €
67-6745-211	Subvention fonctionnement exception. Foyer Laique École Chênes Verts		74,00 €
67-6745-212	Subvention fonctionnement exceptionnelle Coop.Scol.École F.Buisson		123,00 €
67-6745-212	Subvention fonctionnement exceptionnelle Coop.Scol.École de Temniac		138,00 €
67-6745-212	Subvention fonctionnement exceptionnelle Amicale Laique de La Canéda		120,00 €
67-6745-40	Subventions de fonctionnement exceptionnelles		31 530,00 €
67-6745-40	Subvention de fonctionnement exceptionnelle Pass'Sport Ass. SOC GYM		40,00 €
67-6745-40	Subvention fonctionnement exceptionnelle Pass'Sport Périgord Escalade		20,00 €
67-6745-40	Subvention de fonctionnement exceptionnelle Pass'Sport Ass.Taekwondo		20,00 €
	Total fonctionnement	275 520,00 €	275 520,00 €

**2018-131 BUDGET GENERAL - EXECUTION DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2019**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2018, soit :

OPÉRATIONS	CRÉDITS OUVERTS EN 2018	AUTORISATION art. L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2018)
Opération 1 – Hôtel de ville	133 900.00 €	33 475.00 €
Opération 2 – Ateliers Municipaux	184 000.00 €	46 000.00 €
Opération 3 – Bâtiments Communaux	95 500.00 €	23 875.00 €
Opération 6 - Cimetière	11 000.00 €	2 750.00 €
Opération 7 – Bâtiments scolaires	1 346 000.00 €	336 500.00 €
Opération 8 – Restaurants scolaires	21 000.00 €	5 250.00 €
Opération 10 – Cathédrale Saint Sacerdos	2 250.00 €	562.50 €
Opération 11 – Chapelle Pénitents Blancs	281 400.00 €	70 350.00 €
Opération 15 –Équipements sportifs	154 500.00 €	38 625.00 €
Opération 16 – Complexe Sportif	23 100.00 €	5 775.00 €
Opération 17 – Tennis Madrazès	23 650.00 €	5 912.50 €
Opération 18 – Mise en conformité piscine	14 000.00 €	3 500.00 €
Opération 19 – Centre Aéré	20 600.00 €	5 150.00 €
Opération 20 : Activités pour les jeunes	2 000.00 €	500.00 €
Opération 21 – Bâtiment Porret	17 550.00 €	4 387.50 €
Opération 22 – Stationnement – Mobilier urbain	59 100.00 €	14 775.00 €
Opération 23 – Propreté Urbaine	202 500.00 €	50 625.00 €
Opération 24 – Éclairage public	154 000.00 €	38 500.00 €
Opération 25 – Signalisation routière	6 200.00 €	1 550.00 €
Opération 26 – Voirie et routes	139 800.00 €	34 950.00 €
Opération 33- Espaces Verts	75 600.00 €	18 900.00 €
Opération 35 – Musée-Œuvres et Objets d'Art	19 200.00 €	4 800.00 €
Opération 36 - Festivités	51 700.00 €	12 925.00 €
Opération 37- Police Municipale	21 550.00 €	5 387.50 €
Opération 42 – Quartiers/Animations	6 350.00 €	1 587.50 €
Opération 43 – Chapelle des Pénitents Bleus	9 600.00 €	2 400.00 €
Opération 45 – Ancien Evêché	91 000.00 €	22 750.00 €
Opération 46 – Réhabilitation du secteur sauvegardé	457 000.00 €	114 500.00 €
Opération 47 – Petite Enfance	38 700.00 €	9 675.00 €
Opération 48 – Ascenseur Panoramique	31 000.00 €	7 750.00 €
TOTAL	3 693 750.00 €	923 437.50 €

2018-132 BUDGET ANNEXE EAU - EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2019

[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2018, soit :

OPÉRATIONS	CRÉDITS OUVERTS EN 2018	AUTORISATION art. L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2018)
Opération 11 – Travaux Réseau Eau Potable	2 400 000.00 €	600 000.00 €
Opération 12 – Travaux Réseau Eau Pluviale	90 000.00 €	22 500.00 €
Opération 13 – Travaux sur la Cuze	20 000.00 €	5 000.00 €
Opération 14 – Travaux Protection Périmètre de captage	17 500.00 €	4 375.00 €
TOTAL	2 527 500.00 €	631 875.00 €

2018-133 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2019

[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2018, soit :

OPÉRATIONS	CRÉDITS OUVERTS EN 2018	AUTORISATION art. L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2018)
Travaux d'Assainissement	693 850.00 €	173 462.50 €
Station d'Épuration	10 000.00 €	2 500.00 €
TOTAL	703 850.00 €	175 962.50 €

2018-134 BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES - EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2019

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2018, soit :

CHAPITRES	CRÉDITS OUVERTS EN 2018	AUTORISATION art. L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2018)
20 – Immobilisations incorporelles	9 650.00 €	2 412.00 €
21 – Immobilisations corporelles	106 275.00 €	26 569.00 €
TOTAL	115 925.00 €	28 981.00 €

2018-135 BUDGET ANNEXE SAINTE MARIE - EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2019
[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2018, soit :

CHAPITRES	CRÉDITS OUVERTS EN 2018	AUTORISATION art. L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2018)
21 – Immobilisations corporelles	35 075.00 €	8 768.75 €
TOTAL	35 075.00 €	8 768.75 €

2018-136 TARIFS DES SERVICES PUBLICS – LOCATION GALERIES MALRAUX ET LA BOETIE
[Rapporteur : M. LASFARGUE](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier, à partir du 1^{er} décembre 2018, les tarifs de location des galeries Malraux et La Boétie, ainsi qu'il suit :
 Du 1^{er} Octobre au 1^{er} Avril de chaque année, le tarif est fixé à 300 € h quinzaine.

2018-137 ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT CANDELABRE N°2191 LOTISSEMENT LE SABLOU
[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 1.701,82 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 638,18 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

2018-138 **ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT FOYER LUMINEUX
RESIDENCE L'ETOILE**
[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 1.310,35 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 491,38 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

2018-139 **ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT FOYER LUMINEUX RUE DU
TROUBADOUR CAIRELS**
[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 1.232,24 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 612,12 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

2018-140 **ECLAIRAGE PUBLIC – RENOUELEMENT PROJECTEURS DANS LA VIEILLE VILLE**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 32.502,85 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 13.542,85 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

2018-141 **ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT PROJECTEURS PLACE DU PEYROU**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 3.376,18 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 1.266,06 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

2018-142 **ECLAIRAGE PUBLIC – RENOUELEMENT EQUIPEMENT DE 9 CANDELABRES PHOTOVOLTAIQUES**

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 12.621,78 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 4.733,16 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

2018-142 EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORTS SCOLAIRE ET URBAIN - AVENANT DE PROLONGATION

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le principe d'une prolongation, par avenant, de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du service de transports scolaire et urbain, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :

- *Cuisine communale - Fixation de la participation financière par repas pour l'association pour Adultes et Jeunes Adultes Handicapés*

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.